Bon de commande
Ticket CESU

Ce coupon peut aussi être photocopié ou téléchargé sur cnas.fr

Quantité minimum par commande : 5 Ticket CESU (5 x 10,40 € + 2,14 €(*) = 54,14 €)

Maximum annuel : 110 Ticket CESU

Effacer les données

Valeur faciale : 13 €	Nombre de Ticket CESU commandés :			
Participation CNAS : 2,60 €	Quantité de titres		X	Part bénéficiaire
			+ 2,14€	Frais d'envoi
À la charge du bénéficiaire : 10,40 € (hors frais d'envoi)	TOTAL à régler		=	

N° du chèque :

Émetteur du chèque :

(*) frais d'envoi

Astuce : pour les recevoir plus rapidement, ou pour avoir des Ticket CESU dématérialisés, commandez-les sur cnas.fr via votre compte en ligne.
Tout changement d'adresse postale doit être communiqué au CNAS **au préalable** via votre compte sur cnas.fr, ou auprès de votre antenne régionale.
En cas d'adresse différente, EDENRED ne pourra traiter votre demande et vous retournera ce bon de commande.

N° de bénéficiaire CNAS obligatoire

En signant ce bon de commande, je reconnais avoir pris connaissance et accepter sans réserve les Conditions Générales de Vente ci-dessous.

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone :

Signature

BON DE COMMANDE À RETOURNER À : **TICKET CESU-CNAS – TSA 90759 – 59874 WAMBRECHIES CEDEX**
ACCOMPAGNÉ DE VOTRE CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE EDENRED France . Les commandes sont effectuées à réception par EDENRED.

Édition 2025

Dans le cadre de la gestion des prestations d'action sociale directes, le responsable de traitement est le CNAS, représenté par son Président. La collecte des données personnelles a pour finalité d'offrir des prestations d'action sociale répondant à la définition de la loi n°2007-148 du 2 février 2007. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, de rectification, droit d'effacement, droit à la limitation du traitement, droit d'opposition, droit à la portabilité des données. Merci de consulter notre politique de protection des données sur cnas.fr.

CONDITIONS APPLICABLES A LA COMMANDE DE TITRES TICKET CESU ET SERVICES ASSOCIES
Exclusivement applicables aux bénéficiaires désignés par le CNAS dans le cadre du contrat en date du 04 mai 2021 conclu entre le CNAS et Edenred France

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions sont conclues entre :
- **D'une part**, Edenred France SAS, société par actions simplifiée au capital de 464.966.992 euros, ayant son siège social sis 8-16 rue François Ory – 92120 Montrouge, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 393 365 135 (ci-après dénommée « Edenred ») habilitée à émettre des chèques emploi service universel ayant la nature d'un titre spécial de paiement dont la dénomination est « Ticket CESU », par décision de l'Agence Nationale des Services à la Personne en date du 14/11/2006, sous le n° 2005005, laquelle propose une solution de financement par les employeurs du secteur public ou privé au bénéfice de leurs salariés ou agents des services à la personne, acceptée auprès d'un réseau d'intervenants affiliés, personnes physiques ou morales (ci-après dénommés « Intervenants »), par la mise à disposition de titres Ticket CESU, soit sous format papier (ci-après désignés : « Ticket CESU papier »), soit sous format dématérialisé (ci-après désignés « Ticket CESU dématérialisés ») alloués sur un compte personnel et sécurisé et gérés directement par les Bénéficiaires sur leur espace Bénéficiaire Ticket CESU (ci-après désigné l'« Extranet e-Ticket CESU »).
Les titres Ticket CESU, valables à compter du 1er décembre de l'année N -1 jusqu'au 31 janvier de l'année N +1 (N s'entendant de l'année figurant sur le visuel du Ticket CESU papier ou indiquée sur l'Extranet e-Ticket CESU), permettent aux Bénéficiaires d'acquitter, à hauteur du montant de leur valeur faciale, tout ou partie du prix de prestations de services rendues par les Intervenants, conformément aux dispositions des articles L1271-1 et suivants et D1271-1 et suivants du Code du travail, principalement) et
- **D'autre part**, les personnes physiques, agents et personnels des collectivités adhérentes au Comité National d'Action Sociale (ci-après désigné le « CNAS »), et tels que désignés par le CNAS (ci-après dénommés les « Bénéficiaires »), dans le cadre du contrat conclu entre le CNAS et Edenred France en date du 04 mai 2021 (ci-après le « contrat »), le Bénéficiaire figurant au présent bon de commande Ticket CESU (ci-après le « Bon de commande ») et Edenred France étant dénommés ensemble les
« Parties ».
Le Bénéficiaire souhaite bénéficier de titres Ticket CESU et accepte d'adopter la prestation proposée par Edenred, telle que prévue au contrat, dans les conditions définies ci-après.
Les présentes conditions applicables à l'acquisition par les Bénéficiaires de titres Ticket CESU (ci-après dénommées les « Conditions »), spécifiques au dispositif du contrat du CNAS, peuvent être modifiées à tout moment par Edenred. Les Parties conviennent que les Conditions applicables à une commande seront toujours celles en vigueur au jour où la commande est adressée par le Bénéficiaire à Edenred.

ARTICLE 2 – PRESTATIONS D'EDENRED

Edenred s'engage à :
2.1 Émettre, à compter de la réception de l'encaissement de la commande, les Ticket CESU papier commandés par le Bénéficiaire sous forme de carnets et/ou les titres Ticket CESU sous format dématérialisé, conformément à la législation en vigueur :
- Mettre à la disposition de transporteurs ou livreurs, dans les meilleurs délais, les Ticket CESU papier commandés et réglés par le Bénéficiaire, pour livraison au domicile du Bénéficiaire, à l'adresse communiquée par le CNAS.
- Mettre à disposition du Bénéficiaire ayant choisi les Ticket CESU dématérialisés le montant commandé par celui-ci dès réception du règlement de la commande correspondante. Le Bénéficiaire bénéficie dans ce cadre d'un droit d'accès à l'Extranet e-Ticket CESU et pourra gérer son compte Ticket CESU, en consulter le solde et déclencher les paiements de ses Intervenants, dans les limites et selon les conditions précisées aux articles 10.2 et 13 ci-après, plus amplement détaillées aux termes des Conditions Générales d'Utilisation du service disponibles sur l'Extranet e-Ticket CESU.
2.2 Octroyer au Bénéficiaire un droit d'accès à une plate-forme d'information joignable par téléphone (coût d'un appel local) au numéro suivant : 01 74 31 92 37 – prix d'un appel local (service d'information disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h). Cette plate-forme renseignera le Bénéficiaire quant aux modalités de fonctionnement des titres Ticket CESU, aux Intervenants personnes morales auxquels il peut recourir pour l'exécution de prestations à domicile. Il est entendu entre les Parties que le choix de l'Intervenant relève exclusivement de la responsabilité du Bénéficiaire. En conséquence, Edenred ne pourra être tenue responsable tant à l'égard du CNAS que du Bénéficiaire et/ou de son employeur en cas de défaillance de l'Intervenant dans l'exécution de ses prestations.
2.3 Rechercher, dans la mesure du possible, le lieu d'utilisation des titres Ticket CESU, exclusivement en cas de disparition, de vol et/ou d'utilisation frauduleuse, sur la base d'une réquisition à personne dans le cadre d'une procédure pénale intentée par le Bénéficiaire (dépôt de plainte).

ARTICLE 3 – SERVICES COMPLÉMENTAIRES D'EDENRED

Edenred peut effectuer, selon les conditions définies ci-après et sur demande du Bénéficiaire enregistrée sur le site dans les délais légaux :
- l'échange des Ticket CESU papier inutilisés et retournés par le Bénéficiaire avant le dernier jour du mois de février de l'année suivant celle imprimée sur le titre ;
- l'échange des Ticket CESU dématérialisés contre des Ticket CESU dématérialisés valables au cours du millésime suivant.

ARTICLE 4 – COMMANDE – PAIEMENT
Dans le cadre des présentes, les Bénéficiaires ont la possibilité d'effectuer leur commande comme suit :
4.1 Par Courrier (pour les titres Ticket CESU papier exclusivement) : en utilisant le Bon de commande Ticket CESU à télécharger sur le site www.cnas.fr et/ou joint aux présentes Conditions. Le Bon de commande dûment complété et accompagné d'un chèque correspondant au montant de la commande doit être adressé à l'adresse indiquée au recto dudit Bon de commande.
4.2 En ligne (pour toutes commande ticket CESU papier et/ou dématérialisés) sur le site du CNAS accessible à l'adresse www.cnas.fr. Dans ce cadre, le paiement du montant de la commande du Bénéficiaire pourra être effectué par carte bancaire ou par chèque.
4.3 Edenred se réserve le droit, sans que sa responsabilité puisse être engagée, de suspendre toute commande du Bénéficiaire avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, dans l'attente du règlement de cette commande préalable.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE
Pour sa part, le Bénéficiaire s'engage à :
5.1 Régler, à la commande, d'une part, le montant des valeurs faciales de l'ensemble des titres Ticket CESU (hors participation CNAS appliquée dans la limite de 110 euros de commande de titres Ticket CESU par an et par Bénéficiaire) ainsi que, d'autre part, les frais d'envoi des titres et le cas échéant les services complémentaires d'Edenred définis à l'article 3 des présentes. A défaut de règlement dans les conditions mentionnées ci-dessus, la (les) commande(s) du Bénéficiaire ne sera (seront) pas prise(s) en compte par Edenred conformément à la règlementation en vigueur, sans que la responsabilité d'Edenred puisse être engagée à ce titre. Le règlement intervient par paiement carte bancaire ou par chèque en fonction du support des titres Ticket CESU choisi par le Bénéficiaire, comme indiqué à l'article 4 des présentes Conditions.
5.2 Respecter la législation et la réglementation applicable au Chèque Emploi Service Universel (CESU).
5.3 Supporter toutes les conséquences, notamment pécuniaires, en cas d'incidents relatifs aux titres Ticket CESU, intervenant à compter de leur mise à disposition à La Poste ou tout autre transporteur (vol, perte, destruction…) par Edenred.

ARTICLE 6 – DROIT DE RÉTRACTATION
6.1 Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux commandes de titres Ticket CESU papier.
6.2 Exception au droit de rétractation applicable aux titres Ticket CESU dématérialisés :
Le Bénéficiaire reconnait que la fourniture de services pleinement exécutés par Edenred pour lesquels le Bénéficiaire a accepté au moment de la passation de sa commande qu'Edenred commence leur exécution, entraîne de ce fait renonciation à son droit de rétractation conformément aux dispositions des articles L221-25 et L221-28 du Code de la consommation.

ARTICLE 7 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ
Edenred conserve la propriété des titres Ticket CESU jusqu'au paiement effectif de l'ensemble des sommes dues par le Bénéficiaire à Edenred pour la commande concernée. A défaut de paiement de la totalité des sommes dues par le Bénéficiaire et notamment en cas d'incident de paiement, Edenred se réserve le droit de revendiquer la propriété de l'intégralité des titres Ticket CESU, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable. Dans ce cadre, Edenred se réserve le droit de bloquer le compte du Bénéficiaire en cas de non-règlement par ce dernier de l'intégralité des sommes dues au titre des Tickets CESU.

ARTICLE 8 – LIVRAISON – TRANSFERT DES RISQUES
8.1 Lieu de livraison des titres Ticket CESU papier : La livraison sera effectuée au domicile du Bénéficiaire moyennant le paiement d'un montant forfaitaire par envoi tel qu'indiqué lors de la commande.
8.2 Délai de livraison des titres Ticket CESU papier
Les titres Ticket CESU papier sont expédiés par Edenred dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de confirmation de la commande par Edenred au Bénéficiaire. Les délais d'acheminement ne sont pas de la responsabilité d'Edenred qui ne peut être tenue responsable des conséquences dues notamment à un retard d'acheminement ou à des avaries imputables à des tiers, notamment des transporteurs.
8.3 Transfert des risques
Lorsque les Ticket CESU papier sont adressés au Bénéficiaire, le transfert des risques intervient à compter de la mise à disposition des Ticket CESU papier par Edenred à La Poste ou tout autre transporteur. En conséquence, Edenred ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de vol ou perte intervenu après remise des Ticket CESU papier au transporteur.
Le Bénéficiaire s'engage à veiller à l'intégrité du/des colis livré(s) lors de la livraison, les éventuels dommages devant faire l'objet de réserves formelles sur l'accusé de réception ou le document de transport similaire. A défaut, il appartiendra au Bénéficiaire d'apporter la preuve que le dommage est intervenu en cours de transport.
8.4 Après livraison des Ticket CESU papier au Bénéficiaire, Edenred ne pourra être tenue pour responsable de tout vol, destruction, falsification ou fraude ; les sommes dues à Edenred au titre de la commande lui étant définitivement acquises.
8.5 Concernant l'utilisation de l'Extranet e-Ticket CESU, il est expressément entendu entre les Parties qu'à défaut de la notification visée à l'article 11 « Conditions d'utilisation de l'Extranet e-Ticket CESU » des présentes Conditions et pour la période précédant la réception de ladite notification, le Bénéficiaire est réputé responsable de l'utilisation de l'Extranet e-Ticket CESU et assume l'intégralité des risques liés à leur utilisation, sauf preuve contraire.

ARTICLE 9 – CONVENTION DE PREUVE
9.1 Les Parties conviennent que les enregistrements informatisés liés (i) à l'ensemble des transactions électroniques relatives aux Ticket CESU dématérialisés et à leur utilisation (ii) aux opérations liées à l'utilisation de l'Extranet e-Ticket CESU, conservés par Edenred font seuls foi entre le Bénéficiaire et Edenred, sauf preuve contraire apportée par le Bénéficiaire. L'archivage des opérations y compris commandes et des transactions est effectué sur un support fiable et durable.
9.2 Il est convenu entre les Parties que les services fournis au Bénéficiaire sont réputés conformes aux présentes Conditions sauf preuve contraire apportée par le Bénéficiaire.

ARTICLE 10 – DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL
10.1 Dispositions générales
10.1.1. Finalités
Dans le cadre de l'exécution des prestations d'Edenred, des données à caractère personnel (ci-après dénommées « Données Personnelles ») concernant le Bénéficiaire ont été transmises à Edenred par le CNAS et/ou sont collectées en exécution du contrat et font l'objet de traitements liés à la mise à disposition des titres Ticket CESU et à la gestion de la relation avec le Bénéficiaire dans le cadre des activités d'Edenred.
Ces traitements sont indispensables au regard des finalités de (i) gestion des relations avec le CNAS et les Bénéficiaires, (ii) déploiement des Titres ou de la Solution (paramétrages, gestion, validation, suivi et sécurisation des commandes) (iii) mise à disposition et utilisation des Titres ou de la Solution par les Bénéficiaires, (iv) gestion du recouvrement, de la fraude et des contentieux (v) réalisation d'études et d'analyses prédictives, d'enquêtes de satisfaction et de sondages par Edenred France pour les besoins de l'optimisation des services proposés aux Bénéficiaires et/ou aux clients ainsi que (vi) respect de la réglementation en vigueur.
Des Données Personnelles Bénéficiaires sont par ailleurs directement collectées par Edenred France lorsque les Bénéficiaires s'inscrivent à des services Edenred non régis par le contrat conclu entre Edenred France et le CNAS (ci-après dénommé « contrat »).
Pour l'ensemble de ces finalités, en lien avec l'activité de fourniture de Titres et/ou Solution à ses clients (organismes financeurs) au profit de Bénéficiaires, Edenred France agit en qualité de responsable de traitement, à l'exception de la collecte initiale et la transmission des Données Personnelles Bénéficiaires à Edenred France, ainsi que de la communication des coordonnées et Données Personnelles Client aux fins de création des comptes Clients dans les systèmes d'information d'Edenred France ; traitements réalisés sous sa responsabilité par le CNAS en qualité de responsable de traitement.
Edenred France et le CNAS s'assurent chacun en ce qui le concerne pendant toute la durée du contrat du respect des obligations incombant aux responsables de traitements en application des Lois sur la protection des données [définie comme (i) la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, (ii) le Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, (« Règlement Général ») et (iii) l'ensemble des textes législatifs et réglementaires, avis et recommandations des autorités communautaires, des autorités de contrôle ainsi que du Groupe de protection des personnes à l'égard du Traitement des données à caractère personnel (dit « Groupe de l'article 29 »), et du Comité européen de la protection des données instauré par l'article 68 du Règlement général] et notamment de l'information des personnes concernées et de l'obtention des éventuels consentement requis pour la collecte, la communication et tout autre forme de traitement des Données personnelles.
10.1.2 Destinataires
Pour les besoins des finalités susmentionnées, ces Données Personnelles Bénéficiaires et Données Personnelles Client sont communiquées à d'autres entités du groupe
Edenred, ainsi qu'à ses partenaires, prestataires et sous-traitants, intervenant dans le cadre de la stricte exécution des prestations du contrat.
Compte tenu de la dimension internationale du groupe Edenred, les Données Personnelles traitées par Edenred France sont susceptibles d'être transférées au sein et en dehors de l'Espace Économique Européen, étant précisé qu'Edenred France réalise ces transferts en qualité de responsable du traitement dans

le respect des exigences des Lois sur la protection des données. Ces transferts interviennent (i) au sein de l'UE (ii) ou, vers des pays dont la législation a été reconnue comme conférant un niveau de protection adéquat par la Commission européenne (iii) ou, à défaut, sous couvert de garanties contractuelles appropriées, telles que prévues par les Lois sur la protection des données.
En dehors des cas visés ci-dessus, les Données Personnelles Bénéficiaires traitées par Edenred France ne feront l'objet de communication à des tiers qu'avec le consentement des personnes concernées, ou afin de permettre à Edenred France de satisfaire à ses obligations légales et/ou dans le cadre d'audit des autorités dont Edenred France et/ou ses prestataires relèvent, ou en vue d'assurer l'exercice ou la défense d'un droit.
En dehors des cas visés aux paragraphes précédents, aucun accès aux Données Personnelles des Bénéficiaires non prévu par la réglementation ne sera autorisé, en ce compris au CNAS lui-même.
En tout état de cause, Edenred France prend en qualité de responsable de traitement les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des Données Personnelles Bénéficiaires traitées, dans le respect des règles de l'art et des standards applicables du fait des traitements, notamment afin de prévenir tout accès par un tiers non- autorisé, et préserver leur intégrité et confidentialité. Ces mesures tiennent dûment compte des risques encourus pour les droits et libertés des Personnes concernées du fait des traitements de leur Données personnelles réalisés par Edenred France dans le cadre de l'exécution du contrat et s'assure dans le cadre de conventions écrites conformes aux exigences des Lois sur la protection des données en matière de recours à la sous-traitance que ces derniers présentent les garanties suffisantes pour assurer le respect des exigences, notamment en matière de sécurité, résultant des Lois sur la protections des données.

10.1.3 Durée de conservation

Les Données Personnelles des Bénéficiaires seront conservées pendant la durée des Prestations les concernant (titres actifs ou en circulation + durée d'échange) ainsi que pendant une durée complémentaire de DIX (10) ans correspondant à la durée de conservation imposée par l'article R1271-15-6° du Code du travail.
Ces durées sont prorogées des durées légales de prescriptions en cas de litige ou contentieux.

10.2 Obligations du CNAS

Le CNAS garantit, en sa qualité de responsable de traitement, avoir dûment informé et/ou recueilli le consentement des personnes dont les Données Personnelles font l'objet d'un traitement par Edenred France, s'agissant tant des Données Personnelles Client (y compris celle de son gestionnaire) que celle des Bénéficiaires, y compris leur adresse mail, en vue notamment d'envoi de courriels.
En particulier, le CNAS informe les personnes concernées par les Données Personnelles Client et Bénéficiaires sur la collecte et la communication de Données personnelles
les concernant aux fins d'exécution du contrat et identifie expressément Edenred France en tant que Destinataire ainsi que les finalités de cette communication.
Le CNAS garantit par ailleurs, en sa qualité de responsable de traitement, transmettre à Edenred France des Données Personnelles complètes, à jour, pertinentes et adéquates pour les besoins de la réalisation des prestations et informer sans délai Edenred France de toute mise à jour ou du caractère incomplet voire inexact des Données Personnelles transmises. Le CNAS est responsable de l'information des Bénéficiaires concernant le traitement de leurs Données personnelles, ainsi que de la gestion de leur droit d'accès, de rectification et de suppression. De ce fait, Edenred France n'est pas responsable dans le cas où les Données Personnelles Bénéficiaires ou Client communiquées par le CNAS auraient été illégalement collectées et communiquées à Edenred, ou dans le cas où lesdites Données seraient incomplètes ou inexactes et où Edenred France n'aurait pas été informé du caractère incomplet ou des inexactitudes.
En pareil cas, Edenred France se réserve la faculté de suspendre les services, jusqu'à communication des informations complètes et à jour, ce dont le Bénéficiaire est informé et accepte.

10.3 Exercice des droits d'accès, de rectification et d'opposition

Les personnes physiques dont les données font l'objet d'un traitement, et donc le Bénéficiaire, dans le cadre des présentes disposent, conformément à la règlementation applicable, d'un droit d'accès et de modification quant aux Données Personnelles les concernant, exerçable par courrier précisant l'objet de leur demande ainsi que leurs coordonnées (nom du client, adresse et identité de la personne physique concernée attestée par une copie de sa pièce d'identité) dans les conditions définies ci-après.
Les personnes physiques concernées (CNAS et/ou Bénéficiaires) pourront également faire valoir, pour motifs légitimes, leur droit d'opposition au traitement de leurs Données Personnelles selon les modalités visées à l'alinéa suivant. En pareil cas et en conséquence, certains services ne seront plus accessibles et ce, sans que la responsabilité d'Edenred France puisse être engagée, ce que le CNAS a expressément accepté.
Les demandes sont adressées comme suit :
- Données Client : par courrier électronique à l'adresse info.rgpd-fr@edenred.com ou par courrier Centre de Relations Clients – 8-16 rue François Ory – 92120 Montrouge;
- Données Bénéficiaires : (i) auprès du CNAS en ce qui concerne les données initialement collectées par le CNAS auprès du Bénéficiaire ou (ii) auprès d'Edenred France par courrier électronique à l'adresse info. rgpd-fr@edenred.com ou par courrier Centre de Relations Clients – 8-16 rue François Ory – 92120 Montrouge concernant les données traitées par Edenred dans le cadre de la fourniture de services par Edenred.

ARTICLE 11 – CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EXTRANET E-TICKET CESU

11.1 Aux fins de réalisation des prestations et notamment pour la mise en œuvre de l'article 2.1 des présentes Conditions, Edenred octroie au Bénéficiaire un droit d'accès partiel, personnel, non exclusif, non cessible et limité à la durée des présentes, à l'Extranet e-Ticket CESU, accessible via le site du CNAS, limité au strict besoin découlant de la mise en œuvre des Prestations prévues aux présentes Conditions.
11.2 En tant que de besoin, il est précisé que les codes d'accès attribués par le CNAS au Bénéficiaire, lui permettant d'accéder à l'Extranet e-Ticket CESU et aux rubriques le concernant, ainsi que l'utilisation de l'Extranet, sont exclusifs, personnels et strictement confidentiels.
Le Bénéficiaire devra prendre toute mesure utile pour que ses codes d'accès lui permettant d'accéder à l'extranet e-Ticket CESU ne soient pas connus de tiers ni utilisé par des personnes non autorisées et le Bénéficiaire s'engage à notifier sans délai à Edenred ainsi qu'au CNAS tout vol ou rupture de la confidentialité de ses codes d'accès.
11.3 Toute connexion de l'Extranet e-Ticket CESU par le Bénéficiaire, via le site du CNAS, est réputée constituer une utilisation de l'Extranet e-Ticket CESU par l'intéressé, sauf preuve contraire apportée par ce dernier.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITÉ

Edenred ne pourra être tenue pour responsable dans le cas où certains partenaires affiliés et Intervenants viendraient à disparaître et/ou à ne plus accepter les titres Ticket CESU pour quelque cause que ce soit, et plus généralement en cas de défaillance dudit partenaire pour quelque cause que ce soit. Dans ce cadre, il est expressément entendu que lesdits partenaires affiliés et/ou Intervenants sont chacun seuls responsables des prestations de services qu'ils commercialisent et qui seraient acquises dans le cadre de l'utilisation des titres Ticket CESU.

ARTICLE 13 – INTÉGRALITÉ

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes Conditions s'avérerait nulle du fait un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres dispositions des Conditions.

ARTICLE 14 – CESSION

Edenred se réserve le droit de transférer les présentes à tout successeur ou tiers, y compris sous forme de cession, location-gérance, fusion, consolidation, restructuration… Dans ce cadre, Edenred s'engage à ce que les droits et obligations du Bénéficiaire prévus aux présentes Conditions soient maintenus en cas de mise en œuvre de la procédure de cession.

ARTICLE 15 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Le Bénéficiaire dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la date effective de réception de la commande (si la commande est concernée) ou d'émission de la facture (si la facturation est concernée) pour effectuer une réclamation, qui sera adressée soit :
- Par Email : relation-clients-FR@edenred.com ;
- Par Courrier : par lettre recommandé avec AR, à l'adresse suivante : Edenred France, Centre de Relations Clients, 8-16 rue François Ory – 92120 Montrouge;
- Par Téléphone : aux numéros suivants : 08 21 23 24 25 (0,12 euros / min) ou 01 74 31 92 37 (prix d'un appel local).